



Ensemble vers la bientraitance

RAPPORT DE GESTION
DE HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
DANS LE CADRE DU FONDS HÉLÈNE RUMAK
2022 - 2023

présenté à

L'honorable Pierre-C. Gagnon, j.c.s.
Coordonnateur
Chambre des actions collectives

Cour supérieure du Québec
1, rue Notre-Dame Est, Bureau
12.28
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Action collective
Handicap-Vie-Dignité et al. contre la Résidence St-Charles Borromée et al.
C.S. : 500-06-000058-988

Le 30 juin 2023

AVANT-PROPOS

La présente fait suite au jugement du 25 janvier 2022 de l'honorable Pierre-C. Gagnon, j. c. s. dans le dossier de l'action collective de Handicap-Vie-Dignité et al. contre la Résidence St-Charles-Borromée (CHSLD Paul-Émile Léger) et al. (500-06-000058-988)

Le rapport annuel de gestion, pour la période 2022-2023, concernant l'utilisation des sommes allouées au Fonds Hélène Rumak en vertu de l'entente de règlement du 15 avril 2013, tient compte des informations recueillies à ce jour. En date du 30 juin 2023, le solde disponible du fonds était de 27 580 \$.

Concernant l'utilisation de ce solde, des sommes d'argent s'élevant à 31 116 \$ ont déjà été engagées et leur utilisation prévue avant la fin de décembre 2023. Au 31 décembre 2023, le solde du Fonds Hélène Rumak se trouvera donc à 0 \$.

Rapport colligé par Daphne Nahmiash
Présidente de Handicap-Vie-Dignité
Détenrice d'un doctorat en service social
et Nicole Jaouich
Secrétaire de Handicap-Vie-Dignité
Détenrice d'une maîtrise en littérature
Montréal, le 28 août 2023

c. c.

Membres du conseil d'administration, Handicap-Vie-Dignité, demandeurs
Me Jean-Pierre Ménard et Me Patrick Martin-Ménard, MÉNARD-MARTIN AVOCATS, avocats pour
demanderesse
Me Katherine Delage, ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO, avocats pour la défenderesse
Me Frikia Belogbi, Fonds d'aide aux actions collectives

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....2

Table de matières3

1. Identification4

2. Mot de la présidente.....6

3. Bilan financier7

4. Description des projets16

5. Plan d’action 2023-202417

6. Conclusion17

7. Annexes 19

1. IDENTIFICATION

HVD est un organisme sans but lucratif fondé en mai 1991.

Les registres officiels suivants sont disponibles à titre d'information complémentaires :

- ☐ Registraire des entreprises du Québec : www.registreentreprises.gouv.qc.ca
Numéro d'entreprise (NEQ): [1144261220](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca)
- ☐ Agence de revenu du Canada o www.arc.gc.ca/bienfaisance
numéro d'enregistrement (NE) à titre d'organisme de bienfaisance : [89022 6376 RR0001](http://www.arc.gc.ca/bienfaisance)
- ☐ La déclaration pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023 sera produite d'ici le 15 novembre 2023.

Coordonnées

Adresse postale

1173, rue St-Marc

Montréal

QC, H3H- 2E4

Adresse courriel

info@handicapviedignite.ca

Composition du CA

À ce jour, le CA est composé des administrateurs-trices suivants qui ont accepté de s'impliquer **bénévolement** pour continuer l'œuvre de mesdames Rumak et Ravenda auprès des personnes parmi les plus vulnérables de notre communauté. Il s'agit de :

- ☐ Johanne Ravenda, présidente honoraire, M.A. en travail social;
- ☐ Daphne Nahmiash, présidente, gérontologue, spécialiste consultante en maltraitance et négligence des aîné(e)s, Ph.D en travail social;
- ☐ Linda Furlini, vice-présidente, Ph.D, Chercheure (populations vulnérables et leurs aidants) et conseillère en éthique de la recherche;
- ☐ Dolores DiRe, trésorière, comptable à la retraite;
- ☐ Nicole Jaouich, secrétaire, M.A. en études littéraires, directrice d'école à la retraite et proche aidante;
- ☐ Marie Amzallag, administratrice, Bac en service social, gestionnaire du réseau de la santé à la retraite et ayant occupé la fonction de commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- ☐ Roseanna Bruni, administratrice, Conseillère stratégique et membre du conseil d'administration dans le domaine des Marchés des capitaux
- ☐ Daniel Pilote, administrateur, résident de CHSLD jusqu'à tout récemment, animateur du blogue Justice de santé;
- ☐ Mimonde Théagène, administratrice, détentricrice d'un baccalauréat en soins infirmiers, d'une maîtrise en Droit de la santé et doctorante en gérontologie;

Depuis l'an dernier, HVD est heureux de compter parmi ses administrateurs Mme Marie Amzallg, (gestionnaire à la retraite du système de santé et anciennement commissaire aux plaintes) et de Mme Roseanna Bruni (spécialiste en marketing et en levée de fonds).

Nous regrettons et nous remercions les membres démissionnaires suivants : Mme Martine Bellemare, Mme Monique Doss et Mme Luisa Mattheus qui se sont vues dans l'obligation de quitter HVD pour des raisons professionnelle, familiales ou de santé. Nous avons apprécié la courte présence de M. Philippe Suys en tant qu'administrateur, M. Suys, gestionnaire à la retraite et anciennement président d'un Comité de résidents, a grandement contribué au projet de la production théâtrale avec le Théâtre Parminou.

2. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Dans son jugement du 25 janvier 2022, l'honorable juge Gagnon a donné à Handicap-Vie-Dignité jusqu'au 31 décembre 2023 pour dépenser le Fonds Hélène Rumak. Cette année marque donc la fin de notre mandat concernant la gestion du Fonds Hélène Rumak.

Nous avons continué à alimenter notre site-web et à y offrir de l'information et des capsules de formation. Avec nos partenaires, nous avons offert divers ateliers visant à mieux outiller les comités de résidents, à prévenir l'âgisme et la maltraitance et à sensibiliser les différents acteurs des impacts de la démence.

Nous avons travaillé à la réalisation de nos deux grands projets qui verront leur plein aboutissement en décembre 2023.

Le premier projet consiste à élaborer un contenu de formation à partir des expériences vécues par les résidents et de leurs proches durant la pandémie. Ce projet est unique dans la mesure où il tient principalement compte des témoignages et des solutions préconisées par des résidents et de leurs proches aidants. À portée scientifique, ce projet mènera non seulement à la réalisation de formations, mais également à des recommandations au MSSS et à des publications dans des revues universitaires.

Le second projet, en collaboration avec le théâtre Parminou, consiste en une production théâtrale qui illustre la bienveillance et les bonnes pratiques auprès des personnes vivant en CHSLD. Selon l'échéancier prévu, deux représentations ont déjà eu lieu dans des CHSLD (une en français et l'autre en anglais). Les résidents qui y ont assisté étaient enchantés. Le contenu numérique en français et en anglais est en cours de production et pourra donner lieu à la diffusion de la pièce dans tous les CHSLD du Québec. Ce projet concourra à sensibiliser les différents acteurs aux besoins des résidents et de leurs proches aidants et à susciter la réflexion sur les changements nécessaires.

En conclusion, le mandat de HVD quant à la gestion du Fonds Hélène Rumak se terminera en décembre 2023. Nous sommes heureux de nos nombreux accomplissements au fil des ans. Nous avons travaillé fort et nous estimons avoir contribué au respect des droits des résidents ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Je tiens à remercier nos partenaires pour leur soutien et leur collaboration assidue. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Hélène Durant pour son concours inestimable dans la réalisation du projet avec le théâtre Parminou. Je remercie également les membres du Conseil d'administration et les membres de HVD pour leur profonde implication et pour les nombreuses heures qu'ils consacrent à la cause.

Daphne Nahmiash, Ph.D.

3. BILAN FINANCIER

**HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
POUR LE RESPECT DU DROIT À LA VIE ET À LA DIGNITÉ
DES PERSONNES LOURDEMENT HANDICAPÉES**

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT
LE 30 JUIN 2023**

**PRODUIT PAR DOLORES DIRE
TRÉSORIÈRE DE HVD
CONTRÔLEUR COMPTABLE À LA RETRAITE**

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ - FONDS HÉLÈNE RUMAK

UTILISATIONS DES FONDS	
SOMME DISPONIBLE AU 30 JUIN 2022	69 086 \$
CENTRE DE DOCUMENTATION - SITE WEB HVD • Volet formation : mise en ligne de ressources éducatives ○ Ajout de capsules éducatives ○ Ateliers sur l'âgisme et ses répercussions dans le traitement des personnes âgées vivant en CHSLD (en collaboration avec l'observatoire Vieillesse et Société0 ○ Webinaires sur les droits des personnes en situation de vulnérabilité et sur la prévention de la maltraitance (en collaboration avec Aînés Action Québec) ○ Blogue interactif <i>Justice de santé</i> animé par Daniel Pilote - résident de CHSLD et membre du CA de HVD • Volet information : informations en lien avec la défense des droits des usagers et la bientraitance des personnes vivant en CHSLD particulièrement dans le contexte de la pandémie et de la post pandémie ○ Mise en ligne de documents pertinents pour informer et sensibiliser le public (https://handicapviedignite.ca/fr-ca/covid-19#Documents)	
RÉPARTITION DES DÉPENSES • Vidéos et Webb diffusion 769 \$ • Hébergement du site Webb 290 \$ • Ressources – ouvrage textuel 104 \$	1 163
ÉVÉNEMENTS ET PROJETS • PRODUCTION D'UNE FORMATION BASÉE SUR UNE ÉTUDE Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être RÉPARTITION DES DÉPENSES • Télécommunications et plateforme ZOOM 983 \$ • Assistants de projet 14 158 \$ • Fournitures 525 \$ • Compensation pour participants 1 240\$ • THÉÂTRE PARMINOU Conception, création et production d'une intervention théâtrale en français et en anglais sur la bienveillance. Présentation gratuite de la pièce de théâtre aux résidents des CHSLD Bayview (version anglaise) et Paul-Émile Léger (version française). Formulaire d'évaluation auprès des spectateurs. Accès à un format numérique de la production pour diffusion ultérieure. (voir annexe) RÉPARTITION DES DÉPENSES • Conceptions et production de la pièce de théâtre 19 930 \$ • Deux représentations (1 en français, 1 en anglais) 3 507 \$	16 906
	23 437
SOMME DISPONIBLE AU 30 JUIN 2023	27 580 \$

BUDGET DE L'UTILISATION DU FONDS HÉLÈNE RUMAK DU 1 ^{ER} JUILLET 2023 AU 31 DECEMBRE 2023	
Somme disponible au 30 juin 2023	27 580 \$
SOMMES ENGAGÉES SOMMES ENGAGÉES – dépenses prévus avant décembre 2023	
PRODUCTION D'UNE FORMATION BASÉE SUR UNE ÉTUDE <i>Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être</i> Rédaction du rapport de recherche. Conception, production et diffusion d'une formation créative portant sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents et de leur bien-être. Échéancier (L'échéancier prévu en 2022 par HVD a été respecté) ✓ 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 : rédaction du rapport et production d'une formation SOMMES ENGAGÉES 12 356 \$	12 356 \$
THÉÂTRE PARMINOU Conception, création et production d'une intervention théâtrale en français et en anglais sur la bienveillance en CHSLD. Accès à un format numérique de la production. Échéancier (L'échéancier prévu en 2022 par HVD a été partiellement respecté) ✓ Juillet 23 à Décembre 2023 : production de 2 vidéos (en français et anglais) SOMMES ENGAGÉES 18 760\$	18 760\$
TOTAL	- 3 536 \$
SOLDE DU FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2023	- 3 536 \$

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ

Bilan

En date du 2023-06-30

Comptabilité d'exercice

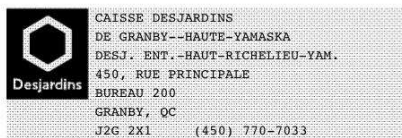
	2023-06-30	2022-06-30
Actifs		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 959	36 149
Taxes de ventes à recevoir	380	214
Placements garantis court a terme	20131	10 079
Total — À COURT TERME	36 470	46 443
À LONG TERME		
Placement garanti	10 079	30 350
Total des actifs	46 546	76 793
Passifs		
À COURT TERME		
Comptes à payer	4 941	1 279
Projet CPM - Comment militer au sein d'un comité en CHSLD à payer	-	3 500
Projet Étude CHSLD à payer	12 356	29 047
Projet Théâtre Parminou à payer	18760	42 090
Total — PASSIF À COURT TERME	36 057	75 916
Actif net		
Affecté	41 605	72 015
Reserve – Projets en cours	31 116	71 138
Total — ACTIF NET	10 489	877
Total des passifs et de l'actif net	46 546	76 793

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
État des résultats
Pour la période du 01-07-2022 au 30-06-2023
Comptabilité d'exercice

	2023-06-30	2022-06-30
Produits		
Prix l'Oréal	10 000	-
Dons	380	127
Intérêts	1 186	525
Total - PRODUITS	11 566	652
Moins CHARGES		
Formation, colloques, conférence et ateliers	1 163	2 776
Projet Agora	-	1 241
Projet Étude CHSLD	16 906	1 913
Projet Parminou	23 437	-
Taxes et permis	37	36
Amortissement	-	404
Frais de gestion CD	88	157
Frais de gestion FBN	345	115
Total - CHARGES	41 976	6 642
Profit net (pertes nettes)	(30 410)	(5 990)

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ
Évolution de l'actif net
Pour la période du 2022-07-01 au 2023-06-30
Comptabilité d'exercice

	2023-06-30	2022-06-30
Affecté		
Balance au début	72 015	78 005
Résultat de l'exercice	-30 410	-5 990
Balance en fin de période	41 605	72 015



Pour la période	
du 1er juin au 30 juin 2023	
Folio	86853
Page 1 de 1	

RELEVÉ DE COMPTE

SJ 815-90052-9

HANDICAP-VIE-DIGNITE- RESPECT
DROIT PERSONNES HANDICAPEES
1173 RUE SAINT-MARC
MONTREAL QC H3H 2E4

EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
		Solde reporté				12 246.16
2 JUN	DCN	Chèque	no 166	1 438.96		10 807.20
12 JUN	VIW	Virement - AccèsD Internet / de ET 1			10 000.00	20 807.20
20 JUN	DCN	Chèque	no 167	15 440.00		5 367.20
29 JUN	RA	Paieement / VISA DESJARDINS 06/23		148.77		5 218.43
30 JUN	FIX	Frais fixes d'utilisation		2.95		5 215.48

COMPTE D'EPARGNE ET DE PLACEMENT

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
------	------	-------------	-------	---------	-------	-------

ES 1 EPARGNE STABLE A INTERET QUOTIDIEN

		Solde reporté				0.00
--	--	---------------	--	--	--	------

ET 1 Compte Avantage entreprise

		Solde reporté				20 588.31
12 JUN	VIW	Virement - AccèsD Internet / à EOP		10 000.00		10 588.31
30 JUN	IET	Intérêt sur ET			27.58	10 615.89

CS PART DE QUALIFICATION (B)

		Solde reporté				5.00
--	--	---------------	--	--	--	------

SOMMAIRE DES FRAIS D'UTILISATION

Compte	Période		Frais avant bonification	Bonification ¹	Frais au compte (ADM)	Frais fixes ² (FIX)
	du	au				
EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)	1 JUN	30 JUN	0.00 -	0.00 =	0.00	2.95
ES1 EPARGNE STABLE A INTERET QUOTIDIEN / Aucuns frais						
2-EOP au 30 JUN: Forfait					=	2.95 \$

Aviser votre caisse de tout changement d'adresse.
Veuillez vérifier ce relevé et informer la caisse de toute erreur ou omission.





**FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**

GESTION DE PATRIMOINE

1 Place Ville-Marie, bureau 1700 Montréal QC H3B 2C1
514-879-5200 | 866-626-0636
fbngp.ca

71601

Relevé de portefeuille d'investissement

En date du 30 juin 2023

HANDICAP-VIE-DIGNITE-POUR LE
RESPECT DU DROIT A LA VIE ET A
LA DIGNITE DES PERSONNES
LOURDEMENT HANDICAPEES
1173 RUE SAINT-MARC
MONTREAL QC H3H 2E4



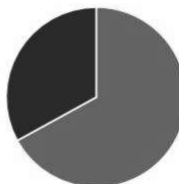
Sommaire du portefeuille

	Période précédente : 31 mars 2023		Période en cours : 30 juin 2023		
Type de compte	Total encaisse et placements (\$)	Encaisse (\$)	Placements (\$)	Total encaisse et placements (\$)	%
CAD Comptant	30 574,30	367,43	30 349,47	30 716,90	100,0
Total	30 574,30	367,43	30 349,47	30 716,90	100,0



Répartition de l'actif du portefeuille

	Valeur marchande (\$)	%
■ Encaisse et quasi-espèces	20 588,60	67,0
■ Titres et fonds à revenu fixe	10 128,30	33,0
Total	30 716,90	100,0



Inclus dans ce relevé

01-02	Sommaire et renseignements additionnels
	Aperçu de votre portefeuille et explications générales.
03	CAD Comptant

Information sur ce relevé

Identification client #	1B736Q
Service de documents en ligne	
Relevés de portefeuille	Version électronique
Avis d'exécution	Version électronique
Relevés fiscaux	Version électronique

Duplicata(s)

Tel que requis par vous, aucun duplicata n'est transmis à un tiers.

Votre équipe de conseillers

Lionel Chriqui, Pl. Fin., CIM
Gestionnaire de portefeuille
514-879-2298
lionel.chriqui@bnc.ca

Michel Rizkalla, Pl. Fin., CIM
Gestionnaire de portefeuille
514-871-5080
michel.rizkalla@bnc.ca

Ryan Mago, CFA
Gestionnaire de portefeuille
514-412-2375
ryan.mago@bnc.ca

Anne Marie Bavoux
Associée principale en gestion de patrimoine
514-871-5068
anne-marie.bavoux@bnc.ca

Maude Bellemare
Adjointe
514-871-5055
maude.bellemare@bnc.ca

Julie Hardy
Associée en gestion de patrimoine
514-871-4331
julieb.hardy@bnc.ca

Moirá Sinéade Pierre-Louis
Adjointe
514-871-5066
moirasineade.pierrelouis@bnc.ca

*Taux de change

Les montants du Sommaire du portefeuille et de la Répartition de l'actif du portefeuille sont établis en dollars canadiens, selon le taux de change à la fin du mois.

1,00 USD = 1,323802 CAD
1,00 CAD = 0,755400 USD

FCPE
MEMBRE



OCRCVM

Réglémentée par
l'organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1B736Q NBFI

1YXD F

1 de 3

Renseignements additionnels

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine est une marque de commerce utilisée par Financière Banque Nationale Inc. (FBN Inc.)

Pour tout autre renseignement, veuillez-vous adresser à votre conseiller en placement ou contacter notre Service à la clientèle au 1 800 361-8838. Si vous désirez avoir une meilleure compréhension de votre relevé de portefeuille d'investissement, nous vous invitons à visiter notre site internet à www.fbnqp.ca. Veuillez lire attentivement votre relevé. Toute erreur doit être signalée par écrit à notre service de la conformité dans un délai de 30 jours.

Nous sommes dans l'obligation de déclarer à l'Agence du revenu du Canada la disposition de vos titres, et ce, même si aucun document fiscal n'est produit relativement à ces transactions. Veuillez conserver vos relevés à titre de référence aux fins d'impôt.

Les comptes des clients sont protégés par le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) sous certaines limites. Un dépliant d'information décrivant la nature et les limites de la garantie est disponible sur demande. Vous pouvez également consulter le site internet du FCPE au www.fcpe.ca. Les fonds distincts ne sont pas couverts par le FCPE. Il s'agit de contrats individuels d'assurance-vie, établis directement entre vous et la compagnie d'assurance-vie émettrice, offerts par l'entremise de Services financiers FBN, par des agents d'assurance détenteurs d'un permis. De plus, si vous participez au programme de prêt de titres des clients au détail (programme de PTD) de la Société de fiducie Natcan, les titres entièrement payés et prêtés à FBN Inc. dans le cadre du programme PTD ne sont pas admissibles à la couverture du FCPE. Cependant, les titres entièrement payés qui ne sont pas prêtés dans le cadre du programme PTD et détenus chez FBN Inc. en date de l'insolvabilité déclarée sont admissibles à la couverture du FCPE.

Un exemplaire de l'état de notre situation financière à la clôture de notre dernier exercice financier ainsi qu'une liste de nos administrateurs et dirigeants sont disponibles sur demande écrite.

Les soldes créditeurs libres, dans les comptes non-enregistrés, représentent des fonds payables sur demande qui, bien que correctement comptabilisés dans nos livres, ne sont pas gardés séparément et peuvent être utilisés dans la conduite de nos activités. Les soldes d'encaisse des régimes enregistrés sont détenus par le fiduciaire du régime, la Société de fiducie Natcan, qui est une filiale de la Banque Nationale du Canada.

Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale Inc., une société reliée à FBN Inc., contrôle ou détient un intérêt dans le Groupe TMX Limitée représentant plus de 5 % des titres de participation émis et en circulation, et a un administrateur délégué siégeant au conseil d'administration. FBN Inc. est une filiale de la Banque Nationale du Canada, laquelle est un créancier du Groupe TMX Limitée. En conséquence, FBN Inc. peut être considérée comme ayant un intérêt économique dans le Groupe TMX Limitée.

La grille des taux d'intérêt applicables aux soldes débiteurs et créditeurs est disponible sur demande ou peut être consultée sur notre site internet. L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'acquisition de titres comporte un risque plus élevé que l'acquisition faite au moyen de vos propres fonds. En empruntant des fonds pour acquérir des titres, votre obligation de rembourser l'emprunt selon les modalités de celui-ci, intérêts compris, demeure la même, et ce même si la valeur des titres acquis diminue.

Le babillard

AJUSTEMENT DU COÛT UNITAIRE MOYEN - Au cours du mois d'avril et de mai, nous avons procédé à l'ajustement du coût unitaire moyen des titres ayant déclaré un revenu de capital ou un revenu fantôme pour l'année fiscale 2022. Ces ajustements, visibles sur votre relevé de portefeuille d'investissement, sont effectués annuellement à la réception de la répartition fiscale des distributions versée l'année précédente.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AUTOMATIQUE - Avis aux souscripteurs d'un Programme d'investissement automatique pour des fonds d'investissements : nous souhaitons vous rappeler que FBNQP ne vous enverra pas systématiquement l'aperçu du fonds lié aux achats effectués dans le cadre de ce programme. Vous pouvez en tout temps recevoir gratuitement le dernier aperçu du fonds relatif au fonds que vous avez acheté en communiquant avec votre conseiller en gestion de patrimoine, en appelant au numéro 1 800 361-9522 ou en envoyant un courriel à info@fbn.ca.

Les titres dont le symbole débute par « NBC » sont des produits de la Banque Nationale du Canada ou de l'une de ses filiales.

La colonne « Statut » vous renseigne sur la façon dont les titres de votre compte sont détenus. « SEP » (en garde séparée) indique des titres entièrement payés par vous qui sont en garde séparée pour vous. « VEG » (valeurs en garde) indique des titres entièrement payés qui sont en garde séparée et immatriculés à votre nom. « DUS » indique des titres que vous avez vendus, mais qui ne nous ont pas encore été livrés, ou des titres que vous avez vendus à découvert. « NSEP » (en garde non séparée) indique des titres qui sont gardés en nantissement pour garantir votre prêt sur marge et qui, par conséquent, ne sont pas en garde séparée.

La colonne « Coût comptable » désigne (i) dans le cas d'une position en compte sur titre, le montant total payé pour l'achat du titre, y compris les frais liés aux opérations relatifs à son achat, ajusté pour tenir compte des distributions réinvesties, des remboursements de capital et des événements de marché; ou (ii) dans le cas d'une position à découvert sur titre, le montant total reçu pour la vente du titre, déduction faite des frais liés aux opérations relatifs à sa vente, ajusté pour tenir compte des distributions à l'exception des dividendes, des remboursements de capital et des événements de marché.

Nous ne garantissons pas l'exactitude des coûts comptables et des valeurs marchandes étant donné qu'elles peuvent provenir d'une source externe. Vous acceptez la responsabilité quant à l'exactitude de cette information et aux incidences fiscales découlant de son utilisation. Le prix du marché est déterminé en accord avec notre politique d'évaluation. Toutes les dates des opérations sont les dates de règlement. Si aucun coût comptable ou valeur marchande n'est disponible, N/D est indiqué sur votre relevé.

Indicateurs

Les indicateurs suivants peuvent se retrouver dans la section *Détails de l'actif*.

- (1) **Prix non disponible** : Cela signifie que le prix du marché d'un titre n'était pas disponible au moment de produire le relevé de portefeuille. Dans le futur, si le prix du marché devient disponible, il sera utilisé, remplaçant ainsi l'indicateur.
- (2) **Coût comptable selon le prix du marché** : Cela signifie que le coût unitaire moyen du titre était incomplet ou non disponible et que nous avons dû utiliser le prix du marché pour évaluer une partie ou la totalité du coût comptable.
- (3) **Frais d'acquisition reportés** : Cet indicateur vous signale qu'un titre peut faire l'objet de frais d'acquisition reportés. En fonction du nombre d'années de détention du titre, il pourrait y avoir un montant facturé par l'émetteur lors de sa disposition.
- (4) **Intérêt couru** : Cela signifie, lorsque c'est possible, que le prix du marché des titres à revenu fixe comprend l'intérêt couru.
- (5) **Valeur estimée** : Cela signifie, pour les titres qui ne sont pas inscrits à une bourse ou qui se négocient rarement, que la valeur indiquée est une estimation qui ne reflète peut-être pas leur prix du marché.

Abréviations

Les abréviations suivantes peuvent apparaître sur votre relevé pour identifier certains titres.

AS	Action subalterne
L	Action à droit de vote subalterne
N	Action sans droit de vote
R	Action à droit de vote restreint
RTS	Droit de souscription
WTS	Bon de souscription

CAD Compte courant | 1B736Q-A

Sommaire de la variation de l'encaisse

Solde d'encaisse initial en date du 1 avril 2023				367,43 \$
	Activités durant cette période			Cumul annuel
	Retraits (\$)	Ajouts (\$)	Montant net (\$)	(\$)
Placements achetés, vendus ou échus	0,00	0,00	0,00	6 388,50
Retraits ou dépôts	0,00	0,00	0,00	(16 500,00)
Intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais administratifs	0,00	0,00	0,00	(115,00)
Autre(s)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	(10 226,50)
Solde d'encaisse final au 30 juin 2023				367,43

Détails de l'actif

	Symbole	Statut	Quantité	Coût unitaire moyen (\$)	Coût comptable (\$)	Prix du marché (\$)	Valeur marchande (\$)	% du portefeuille
Encaisse et quasi-espèces								
SOLDE D'ENCAISSE					367,43		367,43	1,2
BANQUE EQUITABLE NCI ANN CPG 1,81% 20NOV23		SEP	20 000	100,000	20 000,00	100,000	20 221,17 ⁽⁴⁾	65,8
Total Encaisse et quasi-espèces					20 367,43		20 588,60	67,0
Titres et fonds à revenu fixe								
PRESIDENT'S CHOICE BANK ANN CPG 2,1% 19NOV24		SEP	10 000	100,000	10 000,00	100,000	10 128,30 ⁽⁴⁾	33,0
Total Titres et fonds à revenu fixe					10 000,00		10 128,30	33,0
Valeur totale du compte - CAD Comptant					30 367,43		30 716,90	100,0

4. PROJETS 2022-2023

❖ **PROMOUVOIR L'ADVOCACY PAR LA PRODUCTION D'UNE FORMATION BASÉE SUR L'ÉTUDE DES EXPÉRIENCES VÉCUES PAR LES RÉSIDENTS DES CHSLD (CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE) ET PAR LEURS PROCHES AIDANTS PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID 19 ET SUR LEURS SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER LEUR QUALITÉ DE VIE ET LEUR BIEN-ÊTRE**

La pandémie n'a fait que mettre en évidence les lacunes déjà existantes dans les CHSLD. Le rapport de la Commissaire aux plaintes et à la santé intitulé *Le devoir de faire autrement* (janvier 2022) et le rapport d'enquête de la coroner Gehane Kamel (mai 2022) n'ont fait que renforcer les recommandations de HVD contenues dans le document *Ensemble... vers la bientraitance* (avril 2019) visant à améliorer la qualité de vie des résidents dans les CHSLD.

Mme Linda Furlini, Ph.D en Études intégrées en éducation, vice-présidente de HVD, initiatrice de ce projet-pilote et chercheure principale, a reçu l'approbation éthique du CIUSSS Centre-Sud-de-l'île de Montréal, ainsi que l'approbation scientifique du Centre de recherche de l'institut universitaire gériatrique de Montréal (voir annexes 2 et 3).

Depuis l'an dernier, plusieurs étapes ont été accomplies :

- ✓ Les groupes de discussion
- ✓ Les entrevues individuelles
- ✓ L'analyse des données

La rédaction du rapport est en cours. Plusieurs thèmes ressortent déjà. Tel que prévu et conformément à l'échéancier établi, HVD élaborera un contenu de formation à partir des résultats obtenus.

Ce rapport orientera également les projets futurs de HVD.

Grâce à ce projet, HVD, fidèle à sa mission de formation, d'*advocacy* et de défense de droits, donne une fois de plus voix aux sans voix.

❖ **THÉÂTRE PARMINOU**

Fondé en 1973, le Théâtre Parminou se démarque par sa mission fondée sur la sensibilisation et l'éducation citoyenne. Par son travail, le théâtre Parminou contribue à l'émergence de possibles changements pour le meilleur de l'individu et la collectivité. <https://www.parminou.com/>

HVD a donc fait appel au Théâtre Parminou (voir annexe 4) pour concevoir une production théâtrale visant une sensibilisation aux besoins des résidents et à leurs conditions de vie en CHSLD.

La rédaction du script a nécessité de nombreuses heures de travail d'un côté comme de l'autre. HVD a formé à cet effet un sous-comité composé de Mme Hélène Durand (bénévole responsable), Mme Nicole Jaouich, Mme Daphne Nahmiash et de M. Philippe Suys. Ces derniers (connaissant bien le

milieu des CHSLD et les besoins des résidents) ont eu maintes rencontres et discussions entre eux et également avec le théâtre Parminou. Ils ont convenu d'un texte qui reflète bien les objectifs visés. Ils ont assisté à une lecture du texte ainsi qu'à la représentation générale.

Au début du mois de juin, la pièce a été présentée en français et en anglais dans deux CHSLD. Un programme préparé par HVD a été remis aux spectateurs (voir annexe 5). Dans les deux cas, la salle était comble. Parmi les spectateurs, on comptait en premier lieu les résidents, mais aussi des proches aidants, du personnel soignant et des gestionnaires. Leur réaction immédiate, (confirmée par la suite par un sondage d'appréciation préparé par HVD – voir annexe 6) était très positive. Les résidents et les proches aidants disaient se reconnaître dans la pièce, le personnel et les gestionnaires quant à eux, se disaient touchés et sensibles au propos. Ils suggéraient d'ailleurs que la pièce soit présentée dans tous les CHSLD du Québec et parlaient même de s'en servir pour des formations.

Le théâtre Parminou doit livrer incessamment les vidéos (en français et en anglais) de la pièce. Leur diffusion sera donc possible dans un très proche avenir. À cet égard, HVD a déjà été approché par un CIUSSS pour une diffusion de la pièce dans tous ses CHSLD.

HVD considère que ce projet est une grande réussite puisqu'il rejoint les résidents des CHSLD et leurs proches aidants et permet un rayonnement auprès des comités de résidents, de nos partenaires, des travailleurs de la santé et de la population.

5. PLAN D'ACTION POUR 2023-2024

1. Poursuivre le travail de défense (*advocacy*) des personnes vulnérables et lourdement handicapées et militer pour un système d'hébergement et de soins de longue durée humain, axé sur le bien-être des résidents et établi selon le modèle psychosocial plutôt que le modèle biomédical
2. Mener à terme les deux projets décrits ci-haut (Projet de recherche et Théâtre Parminou). Élargir et exploiter leur potentiel pour des projets futurs, dans le cadre de notre mission d'*advocacy* et de défense des droits.
3. Avec le soutien de nos partenaires, offrir des formations pour les membres des comités des usagers et de résidents sur les droits des usagers et la gestion des plaintes
4. Trouver des sources de financement

6. CONCLUSION

HVD est fier d'avoir poursuivi ses activités régulières et d'avoir mené avec succès son plan d'action de 2022-2023.

HVD continue d'aider collectivement et individuellement les résidents qui souhaitent améliorer leur qualité de vie. HVD est fier d'avoir soutenu Daniel Pilote dans son projet «Vivre chez soi». Daniel a pu en effet quitter le CHSLD public où il vivait depuis des années et intégrer son propre chez soi où il reçoit les services dont il a besoin.

HVD peut encore affirmer que la presque totalité des activités de HVD **repose toujours sur l'action bénévole de partenaires impliqués**. À ce titre, les heures innombrables offertes par les administrateurs et autres bénévoles ne sont pas comptabilisées.

Ces informations achèvent le Rapport de gestion HVD 2022-2023 dans le cadre de sa gestion du Fonds Hélène Rumak. HVD invite le lecteur et la lectrice à consulter divers documents sur les projets ci-haut mentionnés démontrant l'ampleur du travail réalisé en 2022-2023, pour respecter et atteindre les objectifs prévus au Fonds Hélène Rumak.

7. ANNEXES

ANNEXE 1

**JUGEMENT 25 JANVIER 2021 / ACTION COLLECTIVE – HANDICAP-VIE-DIGNITÉ ET MICHEL ALLARD C.
RÉSIDENTE ST-CHARLES-BORROMÉE (CHSLD PAUL-ÉMILE-LÉGER) ET AL. (C.S. :500-06-000058-988)**

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000058-988

DATE : 25 janvier 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

HANDICAP-VIE-DIGNITÉ

et

MICHEL ALLARD

Demandeurs

c.

**RÉSIDENTE ST-CHARLES-BORROMÉE,
CHSLD CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL**

Défenderesse

et

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

et

JOHANNE RAVENDA

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT CONCERNANT LES MESURES RÉPARATRICES

[1] Dans un jugement du 3 mai 2018¹, le présent juge gestionnaire a notamment conclu comme suit :

¹ 2018 QCCS 2159.

[90] ORDONNE à Handicap-Vie-Dignité de lui faire rapport annuellement, vers le 31 août débutant le 31 août 2019, de l'utilisation par Handicap-Vie-Dignité des 250 000 \$ mentionnés à l'Annexe C de l'Entente de règlement du 15 avril 2013.

[2] Depuis ce jugement, l'utilisation du montant en question a continué (lentement), de sorte qu'en date du 30 juin 2021, le solde disponible s'établit à 75 016 \$.

[3] Des échanges de correspondance ont débuté à l'automne 2021 quand Handicap-Vie-Dignité a déposé un volumineux « Rapport de gestion » où il était difficile de discerner l'utilisation des sommes ainsi versées au Fonds Hélène-Rumak.

[4] Depuis, Handicap-Vie-Dignité a ajouté un document de trois pages qui fournit clairement les informations requises. Il s'agit du modèle de rapport annuel à utiliser à l'avenir.

[5] Subsiste une controverse qui suscite l'intervention de la défenderesse « Résidence St-Charles-Borromée, CHSLD Centre-ville de Montréal »² et du Fonds d'aide aux actions collectives (« FAAC »). Ces deux entités se préoccupent de la très longue période de temps écoulée depuis :

- le 15 avril 2013, date de conclusion de l'Entente de règlement;
- le 28 mai 2013, date du jugement approuvant l'Entente de règlement et ordonnant son exécution;
- le 3 mai 2018, date du jugement mentionné en début de jugement.

[6] Or, soulève-t-on, il est anormal que les mesures réparatrices tardent encore à être pleinement exécutées.

[7] Après avoir recueilli le point de vue de ces mêmes parties, le Tribunal a indiqué dans le jugement précédent la marche à suivre à partir du 3 mai 2018.

[8] Durant l'audience du 20 janvier 2022, nul n'a remis en question l'analyse de la situation telle qu'énoncée au jugement, non plus que les directives d'alors du Tribunal.

[9] Ainsi, il est référé à ce jugement du 3 mai 2018 sans qu'il soit nécessaire d'en réitérer la teneur.

[10] Il s'agit plutôt de vérifier si, 45 mois plus tard, le Tribunal doit changer de cap, en raison des progrès très lents depuis.

[11] Comme il arrive souvent, il faut concilier des intérêts divergents :

² Dont le nom officiel est Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger, depuis quelques années.

- ceux de Handicap-Vie-Dignité, qui entend dépenser parcimonieusement des fonds autrement trop rares et destinés à former les intervenants du milieu à la protection des droits des usagers de tous les CHSLD publics;
- ceux de Résidence St-Charles-Borromée, qui, en 2014, a payé intégralement les 250 000 \$ en question et qui, huit ans plus tard, aspire à ce que ses avocat/e/s cessent de veiller sur l'évolution du dossier;
- ceux du FAAC, qui aurait droit à une portion importante du solde s'il se transformait en reliquat³ et qui se préoccupe que les mesures réparatrices soient vraiment dépensées à réparer le préjudice subi par les membres du groupe concerné;
- ceux des membres du groupe, soit ceux qui doivent en priorité bénéficier des mesures réparatrices.

[12] Nul ne met en doute qu'Handicap-Vie-Dignité et ses bénévoles assurent une présence philanthropique méritoire auprès des résidants de ce CHSLD.

[13] Cependant, le Tribunal réitère que, malgré une analyse contextuelle, notre régime juridique ne permet pas au moment d'exécuter des mesures réparatrices, d'élaborer une série de règles pour des actions collectives regroupant des citoyens particulièrement vulnérables et une autre série de règles pour des actions collectives entre parties à des transactions commerciales, entre autres.

[14] Dans un jugement du 26 août 2021⁴, la juge Masse, après avoir fait écho au présent dossier, retenait que :

- les bienfaits d'une mesure réparatrice n'ont pas à être limités strictement aux membres du groupe, mais doivent tout de même bénéficier à certains d'entre eux⁵;
- le tribunal doit superviser l'exécution de la mesure réparatrice et préserver sa marge de manoeuvre de décréter qu'il s'agit en réalité d'un reliquat si c'est ce que révèle la suite des choses.

[15] En l'espèce, le Tribunal constate que ce ne sont pas tous les actuels résidants du CHSLD qui sont membres du groupe, mais plutôt ceux qui y résidaient lors des

³ Une mesure réparatrice ne donne pas au FAAC le droit à un prélèvement, contrairement à un reliquat.

⁴ *Génier c. Zinc électrolytique du Canada Itée*, 2021 QCCS 3550.

⁵ À cet effet, P.-C. LAFOND, *Le recours collectif, le rôle du juge et sa conception de la justice*, Éditions Yvon Blais, 2006, p. 197; Y. LAUZON, *Le recours collectif*, Éditions Yvon Blais, 2001, p. 66; M. BOUCHARD, « Exercice, jugement et exécution du recours collectif », M. BOUCHARD, A. DUROCHER, P.-C. LAFOND et C. MARSEILLE, *Recours collectifs*, LexisNexis, 2012, p. 3/96 et 3/97, par. 149.

événements litigieux⁶. Le vieillissement et les décès clairsèment leurs rangs, raison de ne pas étirer l'exécution des mesures réparatrices sur encore plusieurs années.

[16] De nouveau, Handicap-Vie-Dignité est prévenu qu'il ne peut intégrer les sommes en question à son fonds de roulement, pour défrayer ses activités courantes.

[17] Même si le bâtiment du CHSLD pourrait subir des rénovations ou réaménagements bénéfiques à ses occupants, le Fonds Hélène-Rumak ne peut y contribuer (contrairement au Fonds Gisèle-Allard, qui a été entièrement dépensé).

[18] Le Tribunal reconnaît que l'actuelle pandémie de la COVID-19 complique l'organisation d'activités de formation et d'information, surtout si l'on veut rassembler physiquement l'auditoire dans le même local. La période que traverse encore notre collectivité a prolongé des délais autrement raisonnables.

[19] Pour concilier les intérêts légitimes des membres du groupe, d'Handicap-Vie-Dignité, du CHSLD et du FAAC, le Tribunal ajoute aux conclusions du jugement du 3 mai 2018, l'exigence suivante.

[20] Dans son prochain rapport annuel (vers le 31 août 2022), Handicap-Vie-Dignité devra soumettre un budget détaillé indiquant comment il entend avoir épuisé entièrement le Fonds Hélène-Rumak, au plus tard le 31 décembre 2023.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[21] **CONFIRME** les conclusions du jugement du 3 mai 2018;

[22] **ORDONNE** à Handicap-Vie-Dignité de joindre à son rapport annuel au tribunal, transmis vers le 31 août 2022, un budget détaillé indiquant comment le solde du Fonds Hélène-Rumak sera entièrement dépensé au plus tard le 31 décembre 2023;

[23] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

ANNEXE 2



Le 13 mai 2022

Madame Linda Furlini, Ph. D.
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Hôpital général juif, A-903
3755, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1E2

Objet : Approbation éthique finale du Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie.

Titre : Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote.

Numéro du projet : CER VN 22-23-03 MP

Identifiant Nagano : MP-53-2022-1571

Madame,

Le Comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie a évalué votre projet de recherche à sa réunion du 2 mai 2022. Lors de cette réunion, les documents suivants ont été examinés :

- Protocole de recherche intitulé : Exploring the experiences of CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) residents and their informal caregivers during the COVID 19 pandemic and their suggestions for improving quality of life and well-being: A pilot project, daté du 19 mars 2022.
- Formulaire d'information et de consentement, daté du 23 mars 2022.
- Questionnaires – guides, dates du 11 mars 2022.
- Lettre de recrutement, datée du 11 mars 2022.
- Annonce pour le recrutement, non datée.
- Ventilation du budget, datée du 25 mars 2022.
- Courriel d'appui de madame Pilote, daté du 17 mars 2022.
- Courriel d'appui de la DMB Maimonides, daté du 18 mars 2022.
- Lettre d'appui du Conseil pour la protection des malades, 24 mars 2022.
- Copie de la lettre d'octroi de fonds de Handicap-Vie-Dignité, datée du 3 décembre 2021.

Suite à cette réunion, une approbation conditionnelle vous a été émise en date du 3 mai 2022. Vous nous avez soumis en date du 12 mai 2022, les documents suivants :

- Protocole de recherche intitulé: Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote, daté du 6 mai 2022 - mode révision.
- Formulaire d'information et de consentement, daté du 12 mai 2022 - mode révision.
- Document - Questionnaire et guide d'entrevue, daté du 6 mai 2022 - mode révision.
- Document - Questionnaire and interview guide, daté du 6 mai 2022 - mode révision.

Vos réponses et les modifications apportées à votre projet de recherche ont fait l'objet d'une évaluation. Lors de cette évaluation, nous avons communiqué avec vous pour obtenir des informations supplémentaires et nous avons apporté des modifications aux documents.

Suite à cette évaluation, le tout ayant été jugé satisfaisant, j'ai le plaisir de vous informer que votre projet de recherche

a été approuvé à l'unanimité par le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie.

Les documents que le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie a approuvés et que vous pouvez utiliser pour la réalisation de votre projet sont les suivants :

- Protocole de recherche intitulé: Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote, daté du 13 mai 2022.
- Formulaire d'information et de consentement, daté du 13 mai 2022.
- Document - Questionnaire et guide d'entrevue, daté du 13 mai 2022.
- Document - Questionnaire and interview guide, daté du 13 mai 2022.
- Annonce pour le recrutement, datée du 13 mai 2022.

Cette approbation est valide pour un an à compter du 13 mai 2022, date de l'approbation finale, et ce, jusqu'au 13 mai 2023.

Un mois avant la date d'échéance, vous devrez faire une demande de renouvellement auprès du Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie en utilisant le formulaire de demande de renouvellement, formulaire 9, du Comité prévu à cet effet dans Nagano.

Si un mois après l'échéance le Comité n'a rien reçu, il procédera à la fermeture du projet de recherche sans autre avis. Dans l'éventualité où vous voudriez réaliser ce projet de recherche suite à la fermeture, vous devrez le soumettre à nouveau. Ce dernier fera l'objet d'une nouvelle évaluation réalisée par le Comité d'évaluation scientifique, par le Comité d'éthique de la recherche et par le Comité de la convenance institutionnelle et il devra par la suite faire l'objet d'une autorisation émise par la personne formellement mandatée.

Dans le cadre du suivi continu, le Comité vous demande de vous conformer aux exigences suivantes en utilisant les formulaires du Comité prévus à cet effet :

- De soumettre toute demande de modification au projet de recherche ou à tout document approuvé par le Comité pour la réalisation de votre projet.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout nouveau renseignement ou toute modification à l'équilibre clinique susceptible d'affecter l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche, d'accroître les risques et les inconvénients pour les participants, de nuire au bon déroulement du projet ou d'avoir une incidence sur le désir d'un participant de continuer à participer au projet.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance et en lien avec la réalisation de ce projet, tout accident survenu dans votre site.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, l'interruption prématurée du projet de recherche, qu'elle soit temporaire ou permanente.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, tout problème constaté à la suite d'une activité de surveillance ou de vérification menée par un tiers et susceptible de remettre en question l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute suspension ou annulation de l'approbation octroyée par un organisme de subvention ou de réglementation.
- De soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance, toute procédure en cours de traitement d'une plainte ou d'une allégation de manquement à l'intégrité ou à l'éthicité ainsi que des résultats de la procédure.
- De soumettre, toute déviation au projet de recherche susceptible d'augmenter le niveau de risque ou susceptibles d'influer sur le bien-être du participant ou d'entacher le consentement du participant.
- De soumettre une demande de renouvellement annuel de l'approbation du projet de recherche.
- De soumettre le rapport de la fin du projet de recherche.

Nous vous rappelons que nous acheminerons l'approbation éthique finale de votre projet à la personne formellement mandatée responsable au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour que vous puissiez obtenir l'autorisation de réaliser votre projet dans les murs de l'établissement.

Nous vous rappelons, également, que vous ne pouvez commencer votre projet avant d'avoir obtenu l'autorisation de la personne formellement mandatée responsable au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Nous vous rappelons que la présente décision vaut pour une année et peut être suspendue ou révoquée en cas de non-respect de ces exigences.

Le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie est désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux aux fins de l'application de l'article 21 du Code civil du Québec et suit les règles émises par l'Énoncé de politique des trois conseils et les Bonnes pratiques cliniques telles qu'élaborées par la Conférence internationale sur l'harmonisation (CIH).

De plus, le Comité d'éthique de la recherche vieillissement neuroimagerie:

- La composition de ce Comité satisfait aux exigences pertinentes prévues dans le titre 5 de la partie C du Règlement sur les aliments et drogues.
- Le Comité exerce ses activités d'une manière conforme aux bonnes pratiques cliniques.
- Le Comité a examiné et approuvé le formulaire d'information et de consentement et le protocole pour l'essai qui sera mené par le chercheur responsable.
- L'approbation et les opinions du Comité ont été consignées par écrit.

Avec l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Madame Johane de Champlain
Présidente du CER vieillissement neuroimagerie

Signé le 2022-05-13 à 15:25

Montréal, le 11 mai 2022

Madame Linda Furlini, Ph. D.
Bureau d'examen de la recherche
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Hôpital général juif
3755, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal, Québec, H3T 1E2

Votre projet intitulé :

Étude des expériences vécues par les résidents des CHSLD (Centre d'hébergement et de soins de longue durée) et par leurs proches aidants pendant la pandémie de la COVID 19 ainsi que de leurs suggestions pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être, un projet pilote (CER VN 22-23-03 MP)

Approbation scientifique finale

Dre Furlini,

Votre projet cité en rubrique a été évalué favorablement par le Comité d'évaluation scientifique (CÉS).

Je vous souhaite les meilleurs succès dans la réalisation de votre projet, tout en vous rappelant que vous devez attendre l'approbation finale du comité d'éthique de la recherche avant de débiter vos travaux.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes meilleures salutations.



Nicolas Berryman, Ph.D.
Président du CÉS – CRIUGM

ANNEXE 4

CONTRAT DE LOCATION DE SERVICES



LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE THÉÂTRE DES BOIS-FRANCS
150, boul. Bois-Francis Nord, C.P. 158, Victoriaville, Québec, Canada G6P 6S8
Téléphone : (819) 758-0577 | Télécopie : (819) 758-7080 | paminou@paminou.com | www.paminou.com

Numéro de contrat: 6461
Numéro de facture: Voir clause E9

CONTRAT DE LOCATION DE SERVICES

Entre la COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE THÉÂTRE DES BOIS-FRANCS,
partie de première part, ci-après nommée la Coopérative, et représentée par :

Louise Marquis
ET :
Handicap Vie Dignité

1173, rue Saint-Marc, Montréal, QC, H3H 2E4

partie de seconde part, ci-après nommée l'Organisme et représentée par : Daphne Nahmiash
À titre de : Présidente

A) La Coopérative s'engage par les présentes à :

1. Fournir la participation artistique du Théâtre Paminou pour :

- a) La diffusion de : 2 représentation(s) du spectacle À venir
b) La création de : Voir document Projet approuvé en annexe
c) Autres : Production vidéo VF et VA (voir Projet approuvé en annexe)

2. Présenter le spectacle mentionné à l'article A-1 :

- a) Lieu à venir
b) Date à venir heure(s) à venir Durée approximative: 40 minutes
c) Dans le cadre de : Voir Projet approuvé en annexe
d) Selon l'horaire de diffusion en annexe: NON Si oui, consultez le document en annexe

B) L'Organisme s'engage par les présentes à :

1. Verser à la Coopérative un cachet fixe et définitif de : 42 090,00 \$
comprenant 2 représentation(s) À venir
s/o Matériel publicitaire x Transport x Hébergement Autre : s/o

2. Payer cette somme par chèque, au nom de la C.T.T.B.F., comme suit :

Versement 1	Voir clause E 9	7 890,00 \$	
Versement 2	Voir clause E 9	12 040,00 \$	
Versement 3	Voir clause E 9	2 fois 1 700 \$	TOTAL 3 400\$
Versement 4	Voir clause E 9	18 760,00 \$	

3. Verser un intérêt annuel de 15 % (ou 1,25 % par mois) pour toute somme impayée 30 jours après la date des échéances fixées à l'article B-2

4. Fournir à ses frais, au moins s/o avant l'heure prévue de la représentation, la salle indiquée à l'article A-2, de même qu'une autre salle pour les artistes, dans le même édifice, au moins s/o avant l'heure prévue de chaque représentation

5. Fournir à ses frais les services de s/o personnes et les mettre à la disposition de l'équipe de production,
a) à l'arrivée de l'équipe, afin de travailler conjointement au déchargement et les mettre à la disposition de l'équipe de production.
b) après la représentation, afin de participer au démontage du spectacle et au chargement du matériel.

6. Fournir à ses frais: s/o

C) Autres dispositions :

1er versement - frais de conception. 2e versement - frais de production.

3e versement production vidéo et diffusion de 2 représentations.

Toutes les clauses générales apparaissant au verso et toutes annexes font partie intégrante du présent contrat.
Le présent contrat est régi par les lois de la Province de Québec. Les parties sont réputées être domiciliées à Victoriaville, district judiciaire d'Arthabaska, Province de Québec, Canada.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le:

LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE THÉÂTRE DES BOIS-FRANCS

Par: Louise Marquis

Signature: Daphne Nahmiash

L'ORGANISME: Handicap Vie Dignité

Par: Daphne Nahmiash
Présidente

Signature: Daphne Nahmiash

La C.T.T.B.F. est un organisme de charité enregistré sous le no 12950 9125 RR0001. À cet effet, nos services sont exonérés de la T.P.S. et de la T.V.Q.
IMPORTANT : RETOURNEZ LA COPIE SIGNÉE AU PLUS TARD DIX JOURS APRÈS RÉCEPTION DU CONTRAT.

CONTRAT DE LOCATION DE SERVICES

E) Clauses générales :

1. Toute commandite commerciale des spectacles de la Coopérative est interdite, à moins d'obtenir le consentement explicite de la Coopérative. Pour la présente entente, ce consentement a été accordé le (Date de signature du contrat)
2. L'Organisme s'engage à mettre gratuitement à la disposition de la Coopérative trois pour cent (3%) du nombre total de sièges. Ces billets gratuits sont remis sur présentation d'un laissez-passer ou toute autre manière suite à une entente avec la Coopérative.
3. L'Organisme s'engage de plus à laisser passer tout membre de la Coopérative sur présentation de sa carte.
4. Tout matériel publicitaire concernant le projet sera approuvé par l'Organisme.
5. L'Organisme assure la Coopérative que la salle citée à l'Article A-2 répond aux exigences techniques du spectacle mentionné à l'Article A-1 et qu'une personne responsable sera déléguée pour accueillir l'équipe de production à son arrivée. Quant à la salle servant à la représentation, citée à l'Article B-4, elle doit être de dimension telle qu'elle puisse servir de salle de repos et de répétition. De plus, elle doit permettre des répétitions musicales. En cas d'ateliers, chaque salle doit répondre aux besoins spécifiques de chaque type d'atelier.
6. L'Organisme s'engage à défrayer le coût de tout le personnel de scène et de salle non compris dans l'équipe de production de la Coopérative et à fournir à ses frais les services d'un-e électricien-ne si les conditions techniques de représentation l'exigent.
7. Pour tout cas de force majeure tel que, mais non exclusivement : la mort ou la maladie de personnes composant l'équipe de production, un accident ou un incident grave dans le transport ou la préparation du spectacle, la disparition ou la détérioration par le feu, le vol ou le vandalisme du matériel servant à la représentation du spectacle, l'interruption d'un service essentiel, une tempête de neige, une grève ou autre conflit de travail, une insurrection, une guerre, ou autres causes incontrôlables de même nature, la Coopérative peut, à sa discrétion, soit mettre fin au présent contrat sans préjudice ou mise en demeure, soit suggérer, selon sa disponibilité, de reporter la (les) représentation(s) concernée(s) et dans certains cas, ajouter des frais.
8. Nonobstant les termes de l'Article E-8, advenant la destruction par l'incendie de la salle de spectacle mentionnée à l'article A-2, l'Organisme s'engage à verser à la Coopérative 50% du cachet prévu à l'Article B-1 à titre de compensation, à moins que l'organisme ne trouve un nouveau lieu de diffusion disponible à la (aux) même(s) date que celle(s) entendue(s) pour la tenue de la (ou des) représentation(s).
9. Évaluation et versements de sommes dues par l'organisme à la coopérative:
L'ensemble du processus de création est élaboré en collaboration (responsabilité partagée) avec l'organisme qui doit approuver les contenus, les cibles de public, les formes et les supports utilisés (pour la production vidéo) et ce, à différentes étapes du processus de création et de production.
Premier versement (frais de conception) : à l'approbation du texte en français et de sa traduction en anglais par l'équipe désignée de l'organisme.
Deuxième versement (frais de production) : à l'approbation des productions théâtrales (française et anglaise) par l'équipe désignée de l'organisme, lors de la représentation générale, prévue à la fin des répétitions.
2 représentations de la pièce, versions française et anglaise, sont prévues dans le contrat. Le paiement de chaque représentation se fera aux dates desdites représentations.
Dernier versement (frais de production vidéo) : à l'approbation complète des versions vidéo française et anglaise par l'équipe désignée de l'organisme, la coopérative entamera l'étape de la production vidéo (dans les 2 langues). Le versement du dernier paiement se fera à la livraison et approbation de la vidéo par l'équipe désignée de l'organisme.
Advenant une non-atteinte de la cible d'évaluation après l'ensemble du processus d'évaluation, les parties devront s'asseoir ensemble pour déterminer le montant final qui devra être versé ; montant qui tiendra compte de la responsabilité partagée des 2 parties.
10. L'Organisme s'engage à retourner la copie blanche du présent contrat à la Coopérative dans les dix (10) jours suivant sa réception. Tout travail relatif au présent contrat ne peut débuter avant que la copie signée ne soit reçue ou qu'une promesse d'engagement nous parvienne.

ANNEXE COVID-19

OBJET : PRÉCISION TEMPORAIRE PENDANT ET SUIVANT LA PÉRIODE PANDÉMIQUE

En complément d'information des articles 8 et 10 de la partie E) Clauses générales, certaines précisions vous sont exposées dans cette annexe.

1. La coopérative s'engage à respecter l'ensemble des mesures en vigueur et émises par la Santé publique et la CNESST dans l'ensemble de ses actions de production et de diffusion.
2. Pour tout contrat annulé par la Coopérative en lien avec la sécurité concernant la COVID-19 (comédien en quarantaine, comédien infecté par le virus), aucuns frais ne seront chargés à l'Organisme.

La Coopérative communiquera immédiatement avec le ou la responsable de l'Organisme afin de valider la pertinence et la disponibilité pour reporter la représentation concernée à une date ultérieure, et ce, sans frais supplémentaires.

Si aucune entente de reprise n'est possible, la Coopérative pourra mettre fin au présent contrat sans dommage ou mise en demeure, et ce, sans frais pour l'Organisme. Un avis écrit confirmera l'annulation du contrat et la facturation concernée.
3. Un mois avant l'évènement, l'Organisme pourra annuler les représentations sans frais si la cause de l'annulation est liée à la pandémie. Après cette date, l'Organisme devra rembourser le coût des cachets des comédiens au montant de 750\$ par représentation annulée. L'Organisme s'engage à rembourser ces coûts. La Coopérative pourra faire la preuve des dépenses encourues si jugée nécessaire.

N° 2022-05

ANNEXE

Contrat 6461

Théâtre PARMINOU



30 mai 2022

DESCRIPTION PROPOSITION RÉVISÉE et ACCEPTÉE par l'organisme

Intervention théâtrale bilingue – durée 40 minutes – équipe de jeu 3 comédiens

Conception, création et production d'une intervention théâtrale bilingue d'environ 40 minutes sur l'importance de la bienveillance en CHSLD.

Tournage et livraison en format numérique de la production théâtrale, dans les deux langues (français et anglais).

Le projet espère nourrir les efforts d'éducation et de sensibilisation qui soutiennent le maintien et le développement d'actions axées sur le bien-être, le savoir-être, le respect et la bientraitance des personnes vulnérables vivant en CHSLD. Il prévoit d'atteindre un public diversifié comprenant les résidents.tes, leurs familles et l'ensemble des membres de l'écosystème qui gravite autour (intervenants.tes, bénévoles, etc.).

La production pourra s'accompagner d'un échange animé par un intervenant.e à la suite de la présentation. Il est important de noter que nos comédiens.nes, bien que professionnels dans leur art, ne sont pas des intervenants sociaux. Si une partie de l'animation doit être portée par eux, la présence d'un.e professionnel.le sera nécessaire pour répondre aux éléments qui seront soulevés dans les échanges. Cette ressource spécialiste n'est pas fournie par le Théâtre Parminou.

Le projet comprend la création d'une musique originale.

L'équipe de création travaillera en collaboration avec vos ressources pour le développement des contenus qui seront approuvés (dans les deux langues – français/anglais) par votre organisme avant d'amorcer le travail en production.

Ce devis inclut 2 représentations de lancement de la production, le tournage en environnement contrôlé au centre de création du Théâtre Parminou, la libération totale des droits pour la 1^{re} année (version vidéo).

Une entente de gré à gré sera conclue si la libération des droits pour les années subséquentes est souhaitée. Selon l'utilisation qui sera faite de la vidéo (lieux de diffusion, etc.) la libération complète des droits pourra être envisagée (voir détails en page 2).

DEVIS – PROPOSITION ACCEPTÉE

RÉSUMÉ DU PROJET

- Création et production d'une œuvre théâtrale bilingue d'environ 40 minutes pouvant s'accompagner d'une animation ;
- Production vidéo (tournage et livraison en format numérique) de l'œuvre théâtrale et libération des droits pour l'an 1.
- 2 représentations (une en français et une en anglais)
- Équipe jeu 3 comédiens.nes.

Le présent devis respecte l'ensemble des conventions des différents artistes et concepteurs.

ÉTAPES DU PROJET — CRÉATION THÉÂTRALE

CONCEPTION

- Rencontres de contenu et documentation
- Direction artistique
- Écriture du texte et conception de la mise en scène
- Validation du texte
- Conception du matériel scénographique/costumes,
- Création musicale.

PRODUCTION

- Mise en scène
- Répétitions
- Réalisation du matériel scénographique/costumes, etc.
- Générale

2 REPRÉSENTATIONS (1 FRANCOPHONE, 1 ANGLOPHONE)

- Cachets des artistes, incluant les allocations prévues à la convention UDA
- Organisation et coordination
- Transport, hébergement et manutention

SOUS TOTAL

PRODUCTION VIDÉO

- 4 jours (2 jours de tournage par version)
- Montage et postproduction
- Droits de suite pour 1 an

TOTAL

3
comédiens.nes
Projet
BILINGUE
7 890 \$

12 040 \$

3 400 \$

23 330 \$

18 760 \$

42 090 \$

Ces montants incluent tous les frais et sont exempts de taxes.

Le Parminou : une rencontre vivante, artistique et humaine

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coût par représentation supplémentaire : 1 740 \$ (équipe de 3) – Possibilité d'établir des tarifs de tournées si plusieurs représentations sont prévues.

Informations supplémentaires sur les coûts reliés au tournage : nous sommes un organisme professionnel soumis aux différentes conventions des milieux artistiques. Nos taux pour les tournages sont conformes à la convention XN (anciennement RPM) avec qui nous sommes affiliés.

Deux jours de tournage en environnement contrôlé sont prévus au devis pour chacune des versions (française et anglaise.) Pour un total de 4 jours de tournage.

Détails des coûts du tournage :

Description	À deux	À trois
Équipe de jeu et direction d'acteurs	8 500 \$	12 760 \$
Tournage et montage vidéo (VF et VA : Cela inclut toute l'équipe technique (son, éclairage, caméra, régie, scripte, direction photo).	6 000 \$	6 000 \$
TOTAL	14 500 \$	18 760 \$
Droits utilisation AN 1	0 \$	0 \$
Droits utilisation pour 5 ans*	4250 \$	6 380\$

Les droits d'utilisation sont des droits versés aux comédiens et non au Théâtre Parminou. Dans le cas des organismes à but non lucratif, pour une période de 5 ans, la convention stipule que 50% des cachets versés au tournage doivent être versés à nouveau. Pour une entente de 10 ans, le pourcentage à verser sera de 80%.

Ces sommes sont directement versées au Théâtre Parminou qui les redirige vers les équipes de jeu. Aucuns frais d'administration ne s'ajoutent à cette gestion. Ces frais seront facturés à l'organisme à la fin de la période d'un an qui suit la création, c'est pourquoi ils ne sont pas inclus dans le présent devis.

Il est important de noter que si la production n'est pas mise en ligne, aucun droit d'utilisation ne sera facturé. En outre, aucuns frais ne sont à prévoir si vous diffusez la vidéo à l'intérieur des centres d'hébergement de soins de longue durée, privés et publics, ou dans le cadre de vos colloques et événements.

DES CONTEXTES ET DES FORMES ADAPTÉS AUX ÉVÉNEMENTS

Le Théâtre Parminou contribue, par sa théâtralité, à l'émergence de possibles changements pour le mieux-être des individus et de la collectivité.

Une méthode de création unique
Des comédiens et comédiennes professionnels.les
La justesse des propos de nos auteurs et autrices
Une mise en scène efficace

Le Parminou : une rencontre vivante, artistique et humaine



Handicap-Vie-Dignité tient à remercier la direction, les comités de résidents et le personnel du Centre d'Hébergement Bayview et du Centre Paul-Émile Léger pour leur accueil. Grâce à vous, HVD a pu offrir une activité divertissante aux résidents et sensibiliser les spectateurs à la bienveillance pour créer des milieux de vie où la personne est reconnue dans son entièreté.

Handicap-Vie-Dignité tient également à remercier tous les bénévoles qui ont contribué au succès de ce projet tant par leur expertise, leur expérience et leurs commentaires.

Handicap-Vie-Dignité aimerait souligner l'excellent travail de coordination d'Hélène Durand. Merci pour ses nombreuses heures de bénévolat.

Pour plus d'information ou pour faire un don, nous vous invitons à visiter notre site internet <https://handicapviedignite.ca/fr-ca/>

OU À NOUS SUIVRE

Sur notre page Facebook et sur notre page YouTube <https://www.facebook.com/hvdhvd/>
<https://www.youtube.com/@hvdhandicap-vie-dignite2002>

Remerciements

Nous joindre



Chers spectateurs,

Bienvenue à cette représentation de « *L'heure de Mireille, Une histoire de bienveillance* ». Mon nom est Daphné Nahmias, présidente de Handicap-Vie-Dignité.

Handicap-Vie-Dignité (HVD) est un organisme sans but lucratif qui a fêté ses 30 ans d'existence. Sa mission est de promouvoir la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de défendre leurs droits fondamentaux, en particulier leur droit à la dignité et à la bientraitance. Cette année, notre organisme est heureux de pouvoir offrir grâce au Fonds Hélène Rumak, cette pièce de théâtre créée en partenariat avec la compagnie Théâtre Parminou.

« *L'heure de Mireille, Une histoire de bienveillance* », est une pièce qui encourage et démontre la bienveillance sous toutes ses formes.

Bien entendu, la pièce est une fiction, et toute ressemblance avec des gens de votre entourage demeure pure coïncidence. Nous souhaitons que chaque spectateur – résident, membre de famille, proche aidant, ami, bénévole, personnel soignant ou gestionnaire – puisse, grâce aux diverses situations, entrevoir des solutions porteuses de changements profonds dans les comportements et dans l'organisation du travail afin que les personnes ayant besoin de soins permanents vivent avec humanité, dignité et autonomie.

La pièce dure 40 minutes. Elle sera suivie d'une discussion d'environ 20 minutes.

La discussion sera animée par un membre de l'équipe HVD. Quelles seront vos réflexions? Vos commentaires? Vos suggestions?

J'espère que les divers personnages de *L'heure de Mireille* sauront vous divertir, vous émouvoir, et que leur évolution sera source de réflexion.

Bon spectacle à tous!

Daphné Nahmias, P.D.

Mot de la présidente

L'heure de Mireille Une histoire de bienveillance

Une création du Théâtre Parminou réalisée en étroite collaboration avec Handicap-Vie-Dignité

Texte : Gabriel Doré et Audrey Demers

Mise en scène : Jean-François Gauthier

Scénographie : Cybil St-Pierre, Audrey Gaudet

Directrice de production : Caroline Bergeron

Acteurs : Louise Proulx, Lila Masson, Alexandra Cabana

L'heure de Mireille, une histoire de bienveillance est une pièce regroupant douze (12) scènes dans lesquelles vous découvrirez d'attachants personnages.

Équipe de production

Personnages

Mireille (83 ans)	Personnage principal. Mireille est en perte d'autonomie. Elle a des déficits cognitifs. Elle a peine à s'adapter à la vie dans un CHSLD et se sent abandonnée. Elle s'ennuie et elle aimerait se sentir utile.
Sara (50 ans)	Fille de Mireille, proche aidante. Elle se sent impuissante face au déclin de sa mère. Elle aimerait en faire plus et voir sa mère heureuse.
Jonathan (28 ans)	Petit-fils de Mireille. Il aime sa grand-mère, et lui rend visite occasionnellement.
Philippe (45 ans)	Résident, ami de Mireille, hébergé depuis l'âge de 22 ans en raison de son handicap physique sévère. Revendicatif, il veut plus de justice et souhaite que le côté humain soit en avant-plan. Actif et dynamique, il fait partie du comité des résidents.
Préposée (39 ans)	Préposée aux bénéficiaires dévouée, cumulant 20 ans d'expérience. Elle se sent débordée, aimerait avoir plus de temps pour mieux faire son travail. Quoique sceptique, elle est prête à laisser tomber d'anciennes pratiques et à en intégrer de nouvelles.
M. Jacob (45 ans)	Directeur depuis 1 an. Ses objectifs : que les résidents soient en sécurité, qu'ils reçoivent de bons soins et que son personnel soit heureux. Tout un défi! Il attend-il le fait que la culture du CHSLD change. Petit à petit, il apporte des modifications à la façon de faire et de voir les choses.



SONDAGE

Bonjour,

Handicap-Vie-Dignité (HVD) aimerait connaître votre satisfaction à la suite de la présentation de la pièce de théâtre L'heure de Mireille, une histoire de bienveillance.

Pour nous permettre de cibler les participants tout en gardant la confidentialité, merci de cocher la ou les cases qui correspond(ent) à votre situation :

- | | |
|---|---|
| ☐ Je suis un résident | ☐ Je suis un parent visiteur |
| ☐ Je suis un proche aidant | ☐ Je suis membre d'un comité |
| ☐ Je suis un ami | ☐ Je suis un employé |
| ☐ Je suis un gestionnaire | ☐ autre _____ |

Questions	Non satisfaisant ☹️☹️	Peu satisfaisant 😐	Satisfaisant 😊👍	Très satisfaisant 😊😊	Commentaires
Quelle est votre appréciation de la pièce ?					
Est-ce que vous avez appris des choses?					
Est-ce que les sujets traités étaient pertinents, intéressants?					
Avez-vous aimé la discussion à la fin de la pièce?					

Autres commentaires ou suggestions :

Merci de votre participation, bonne fin de journée !